

NOTE BIOC(83)307 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

43 2

REUNION DE LA COMMISSION DU 5.7.83

LA COMMISSION A TENU SA REUNION HEBDOMADAIRE MARDI APRES-MIDI, EN
CHARGE DE LA SESSION DU PARLEMENT EUROPEEN SOUS LA PRESIDENCE DU
PRESIDENT THORN.

1. FIXATION DU SCHEMA DES PREFERENCES TARIFAIRES GENERALISEES.

LA COMMISSION VIENT D'ADOPTER SES PROPOSITIONS CONCERNANT LA SYSTEME
DE PREFERENCES GENERALISEES POUR 1984. CES PROPOSITIONS, QUI DOIVENT
ENCORE ETRE FINALISEES, SONT FAITES DANS LE CADRE DU SCHEMA 1981/1985
ET PREVOIENT DES MODIFICATIONS MINEURES PAR RAPPORT A L'ANNEE
PRECEDENTE. DES AMELIORATIONS SONT NOTAMMENT PROPOSEES DANS LE
SECTEUR AGRICOLE AU BENEFICE DES PAYS LES PLUS PAUVRES PAR
L'INCLUSION DE 6 NOUVEAUX PRODUITS (IL S'AGIT DE BANANES, ANANAS,
FRAISES CONGELEES, CERTAINS JUS DE FRUITS ET CERTAINS TABACS).
EN OUTRE, UNE AMELIORATION DES REDUCTIONS TARIFAIRES POUR 65 PRODUITS
AGRICOLAS EST PROPOSEE POUR TOUS LES PAYS BENEFICIAIRES DU SPG.
DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL, PEU DE MODIFICATIONS ONT ETE RETENUES.
UNE NOTE DE PRESSE SERA PUBLIEE DES QUE LA COMMISSION AURA FINALISE
ET TRANSMIS AU CONSEIL SA PROPOSITION.

2. PECHE

LA COMMISSION VIENT DE DECIDER DE SUSPENDRE LA PECHE AU HARENG EN
MER DU NORD (PARTIES NORD ET CENTRALE) POUR LES PAYS QUI ONT EPUISE
LEUR QUOTA INTERIMAIRE, A SAVOIR LA NORVEGE 3.500 TONNES, LES
PAYS-BAS ET LE ROYAUME-UNIE 3.000 TONNES. LA SUSPENSION ENTRE EN
VIGUEUR LE 12 JUILLET 1983 (24H00).

DU QUE DEUX PAYS MEMBRES (NL, UK) AINSI QUE LA NORVEGE VIENNENT
D'EPUISER LEURS QUOTAS INTERIMAIRES ET QUE LE DERNIER CONSEIL PECHE
DES 30 JUIN/1 JUILLET N'A PAS PU ABOITIR A UN ACCORD EN CE QUI
CONCERNE L'OCTROI DE NOUVEAUX QUOTAS INTERIMAIRES, LA COMMISSION
GARDIENNE DES TRAITES, NE POUVAIT QUE FAIRE APPLIQUER LE DROIT
COMMUNAUTAIRE.

ELLE LE FAIT, DANS LE CADRE DE SA PRESENTE DECISION, D'UNE MANIERE
ASSEZ SOUPLE. EN EFFET, ELLE FIXE LA DATE DE LAMISE EN VIGUEUR DE
LA SUSPENSION DE LA PECHE AU HARENG AU DEBUT DE LA SEMAINE PRO-
CHAINE PARCE QU'ELLE CONSIDERE QU'UN PRAEVIS EST NECESSAIRE.

AINSI ELLE EVITE L'INTERRUPTION IMMEDIATE DES ACTIVITES DE PECHE
DES PECHEURS CONCERNES ET NE COMPROMET PAS LES RELATIONS DE LA CEE
AVEC LA NORVEGE.

IL FAUT ENCORE RAPPELER QUE LE PROCHAIN CONSEIL PECHE QUI AURA LIEU
A BRUXELLES LES 11/12 JUILLET POURRAIT STATUER SUR LA BASE DES
PROPOSITIONS DE LA COMMISSION ET RENDRE AINSI INUTILE L'APPLICATION
DE LA PRESENTE DECISION.

3. COMBUSTIBLES SOLIDES

LA COMMISSION A ADOPTE UNE PROPOSITION DE REGLEMENT DU CONSEIL CONCERNANT UN SOUTIEN FINANCIER COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DES INDUSTRIES PRODUCTRICES DE COMBUSTIBLES SOLIDES. CETTE PROPOSITION REGLE L'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES DESTINEES A RENFORCER LES INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES PRODUCTRICES DE COMBUSTIBLES SOLIDES ET A REDUIRE, GRACE A UN MEILLEUR EQUILIBRE DU MARCHÉ, LES STOCKS DES HUILLERES A UN NIVEAU SUPPORTABLE. LES AIDES SERONT FINANCEES PAR UN RECOURS AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE.

LA PROPOSITION DE REGLEMENT CADRE AVEC LE ROLE DES COMBUSTIBLES SOLIDES DANS LA STRATEGIE ENERGETIQUE DE LA COMMUNAUTE ET REpond AUX OBJECTIFS ENERGETIQUES DEFINIS PAR LA COMMUNAUTE.

4. DEPLACEMENTS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DANS LES PAYS TIERS

VICE-PRESIDENT NAERKAMP; 11 JUILLET ; NORVEGE

VICE-PRESIDENT ORTOLI; 11-15 JUILLET ; JAPON

M. TSANI; 20 JUILLET ; MADAGASCAR

5. SUIVI DU CONSEIL EUROPEEN DE STUTTGART

EN SEANCE RESTREINTE MARDI EN FIN D'APRES-MIDI ET EN SOIREE ET MERCREDI DE 12-15 H; LA COMMISSION A DISCUTE LE SUIVI DU CONSEIL EUROPEEN A STUTTGART; ET EN PARTICULIER DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMUNE ET DES FONDS STRUCTURELS. ELLE POURSUIVRA SES DISCUSSIONS LORS D'UN WEEK-END DE REFLEXION LE 16 JUILLET PROCHAIN; EN VUE D'ARRETER DES PROPOSITIONS; COMME ANNONCE; POUR LE DEBUT DU MOIS D'AOUT.

AMITIES;

PAUL CERF
NNNN

.EX — TELEX — TELEX — TELEX — TELEX